

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-2156/SG/FP accordant une permission libérable et une concession de passage de retour à un volontaire de l'aide technique

n° 75-2156/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
20 novembre 1975

Numéro JO
n° 23 du 10/12/1975

Date du numéro
10 décembre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Une permission libérable de vingt-et-un (21) jours à passer dans le territoire est accordée, pour compter du 10 décembre 1975 à M. Darles Christian, architecte volontaire de l'aide technique en service au bureau d'Urbanisme et d'Habitat à la Direction des Travaux Publics (ministère des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme). A cet effet, il sera versé à l'intéressé, conformément aux dispositions du décret n° 72-806 du 31 août 1972 susvisé, une indemnité forfaitaire d'entretien du taux de base journalier applicable dans les départements et territoires d'Outre-Mer, prévue par la réglementation en vigueur.